



Décision n° 2020/06-09
de la Commission des titres d'ingénieur (CTI)
relatif à l'attribution du label EUR-ACE®
à des formations de
l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir (ENIM), Tunisie

École

Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir

Etablissement sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Tunisie)

Nom d'usage : ENIM

Etablissement étranger

Pays : Tunisie

Site de l'école : Monastir

Type de formation : Ingénieur

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NEU : Première demande du label EUR-ACE® pour le diplôme d'ingénieurs en **Génie mécanique**, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie NEU : Première demande du label EUR-ACE® pour le diplôme d'ingénieurs en **Génie énergétique**, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie NEU : Première demande du label EUR-ACE® pour le diplôme d'ingénieurs en **Génie électrique**, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie NEU : Première demande du label EUR-ACE® pour le diplôme d'ingénieurs en **Génie textile**, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu la demande présentée par l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir, Tunisie ;
 - Vu le rapport d'évaluation établi par Didier Erasme (membre de la CTI et rapporteur principal), Claudio BORRI (membre de l'agence QUACING), Jean Le QUENVEN (expert auprès de la CTI), André BERAUD (expert auprès de la CTI) et Ahmed BARBAR (expert élève-ingénieur auprès de la CTI)
- et présenté en réunion plénière de la CTI le 23 juin 2020,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Description générale de l'école :

L'Ecole nationale d'Ingénieurs de Monastir (ENIM), Tunisie, a été créée en vertu de la loi n° 87-64 du 13/11/1987. C'est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) ayant pour mission l'enseignement supérieur et la recherche scientifique dans le domaine des sciences de l'ingénieur. Le régime des études et des examens, applicable à l'ENIM en vue de l'obtention du diplôme national d'ingénieur, est fixé par l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur du 25 juin 1998. L'ENIM est sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et relève de l'Université de Monastir (UM) qui regroupe seize établissements d'enseignement. L'UM est une université pluridisciplinaire créée en vertu du décret N°2102-de l'année 2004, daté du 2 septembre 2004.

L'ENIM fait partie du réseau national des écoles d'ingénieurs coordonné par la Direction Générale des Etudes Technologiques (DGET) au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Scientifique de Tunisie. Selon la loi n° 2008-19 du 25 février 2008 relative à l'enseignement supérieur (article 24), l'ENIM est, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, un établissement public à caractère administratif (EPA) qui jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Le budget de l'ENIM est rattaché pour ordre au budget de l'Etat. En 2016, en réponse à la circulaire n° 15/16 du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, l'ENIM, convaincue de la nécessité de faire évoluer sa gouvernance vers un mode plus souple et lui conférant plus d'autonomie financière, a soumis un dossier de candidature pour un passage à l'EPST (Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique) à l'Instance Nationale de l'Evaluation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation et a été audité par une commission d'évaluation externe en 2016. Le dossier a été positivement évalué.

L'ENIM est ancrée dans une région côtière desservie par de nombreux moyens de transport, dont un métro régulier reliant Monastir à Sousse. Elle abrite 16 zones industrielles (dans un rayon de 100 km). La ville de Monastir bénéficie également d'un aéroport, d'un port de plaisance, d'infrastructures hôtelières, d'activités touristiques et artisanales propres à une presqu'île, et d'un véritable pôle universitaire.

La vision de l'Ecole s'aligne avec le Plan Stratégique de la Réforme du système de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Formations

L'ENIM compte 5 départements et offre des formations d'ingénieurs dans quatre spécialités : Génie Mécanique, Génie Electrique, Génie Energétique et Génie Textile. Pour ces deux dernières spécialités, l'ENIM est la seule école publique tunisienne qui assure des formations d'ingénieurs. Au sein de chaque spécialité, l'ENIM offre des options en adéquation avec le marché du travail.

Outre le Diplôme National d'Ingénieur, l'ENIM délivre :

- Trois diplômes de Mastère recherche dans les spécialités : Génie Mécanique, Génie Textile (Génie des matériaux et des procédés textiles et para-textiles) et Génie Energétique (Management de l'énergie) dont l'ouverture est prévue en 2020-2021.

- Un Mastère de Recherche « International Renewable Energies and Energy Efficiency for the Middle East and North Africa Region (REMENA) » en collaboration avec l'Université de KASSEL en Allemagne et l'Université du Caire en Egypte.

Ces formations permettent d'initier les étudiants à la recherche et préparent ceux qui le souhaitent à continuer leurs études doctorales. Elles permettent également d'intégrer des étudiants venant d'autres cursus de formation (Licence par exemple) ou venant d'autres écoles.

- Un mastère professionnel (MASTECH) co-organisé entre l'ENIM et l'ENISo (Ecole Nationale d'ingénieurs de Sousse).

Les différents Mastères de recherches (Génie Mécanique, Génie Textile, Génie Energétique) sont couplés à la formation d'ingénieur des spécialités respectives.

L'ENIM héberge une école doctorale créée au sein de l'Université de Monastir en 2006 et accréditée en 2008, qui produit de la recherche dans les quatre thématiques phares de l'école.

Moyens mis en œuvre

L'ENIM occupe un terrain de plus de 3 hectares, dont une surface couverte de 16 500 m² qui abrite les espaces d'enseignement et de recherche de l'Ecole avec ses différents laboratoires, ateliers, halls et salles de travaux pratiques. L'école jouit d'une autonomie totale au niveau de la gestion de ses bâtiments, patrimoine et parc automobile et elle recourt aux services compétents de l'Université pour des conseils techniques de la part du service bâtiments.

Bien que l'Ecole négocie chaque année avec les autorités de tutelle son budget de fonctionnement, elle gère, conformément aux textes juridiques régissant les Etablissements Publics à caractère Administratif, son budget d'une façon presque autonome au niveau de la

répartition selon les rubriques, les priorités et le rythme des dépenses. Les visas de la Présidence de l'Université ou du contrôle des dépenses publiques ne constituent pas un frein pour une gestion autonome définie selon la vision stratégique de l'Institution. Pour les investissements, les directeurs des laboratoires et l'unité de recherche effectuent leurs dépenses d'une façon autonome selon la stratégie de ces structures, l'Université intervient pour faciliter les procédures d'achat ou d'acquisition sans pour autant intervenir sur le fond.

Le personnel enseignant permanent est recruté par des jurys nationaux selon les postes et spécialités demandés par l'École et approuvés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Hormis pour des raisons budgétaires, le Ministère n'intervient pas dans les propositions de l'Etablissement et délègue la mission aux Conseils Scientifiques.

Lorsque les ressources de l'École ne suffisent pas pour couvrir la totalité de la charge, elle recourt à des enseignants contractuels, des enseignants vacataires, des professeurs visiteurs ou des experts du secteur socio-économique. Ceux-ci sont choisis par le directeur du département dont relève la formation.

Analyse synthétique globale

Pour l'école

Points forts :

- Equipe managériale très impliquée
- Corps enseignant motivé, constitué principalement d'enseignants-chercheurs et/ou de personnes ayant une expérience industrielle.
- Administration de l'école et des études structurée par les textes nationaux mais laissant place à l'autonomie et à une certaine initiative pour la construction des cursus et le choix des activités pédagogiques.
- Locaux de qualité et agréables, matériel pédagogique adéquat.
- Démarche qualité présente et qui commence à se structurer par un développement de procédures.
- Bonnes interactions avec les parties prenantes qui pourraient être un peu mieux formalisées
- Bonne prise en main de la démarche compétence, à approfondir.
- Formation en pédagogie des enseignants en début de carrière
- Remarquable enthousiasme des étudiants et très fort engagement de ceux-ci dans les activités associatives et les concours.

Points faibles :

- Les relations internationales existent dans toutes les spécialités mais la mobilité sortante est trop faible.
- Mobilité entrante trop faible : l'ENIM a les moyens matériels d'offrir des formations à des étudiants de pays plus ou moins proches (par exemple dans la filière originale Textile), cette possibilité pourrait être mieux exploitée.
- Formation dans les domaines des sciences économiques, humaines et sociales et vers l'acquisition de soft-skills beaucoup trop limitée (ex : Environnement, durabilité, responsabilité de l'ingénieur vis-à-vis de l'entreprise et de la société, travail en groupe et management d'équipe).

Risques :

- Baisse continue des effectifs
- Concurrence de nouvelles écoles (en particulier privées) et d'écoles existantes sur les domaines traditionnels et également sur les domaines originaux.
- Instabilité politique et financière

Opportunités :

- Ouverture à l'international
- Démarche qualité approfondie
- Consolidation de l'image de l'école

En conséquence :

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau **master**, est attribué aux diplômes suivants :

Ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieur de Monastir, spécialité Génie mécanique	2020	2025-2026
Ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieur de Monastir, spécialité Génie énergétique	2020	2025-2026
Ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieur de Monastir, spécialité Génie électrique	2020	2025-2026
Ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieur de Monastir, spécialité Génie textile	2020	2025-2026

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'Ecole

- Renforcer et structurer les actions en faveur de la démarche qualité. Consolider la production et le classement des documents clefs ; Harmoniser et consolider les évaluations des enseignements ;
- Encourager les échanges de bonnes pratiques entre les départements et envisager de créer des conseils de perfectionnement avec des parties prenantes au niveau de chaque département ;
- Renforcer les activités de recherche appliquées des enseignants-chercheurs et améliorer la visibilité des laboratoires et de l'unité de recherche
- Consolider la démarche compétence ;
- Renforcer les acquis d'apprentissage dans le domaine des soft-skills et des sciences économiques sociales et humaines dans toutes les spécialités ;
- Développer les projets effectués en équipe (4 ou plus) en l'associant à une démarche réflexive sur l'exercice ;
- Réfléchir à une valorisation des activités associatives et à l'évaluation des acquis de telles activités.

Pour chaque spécialité :

Génie Electrique

- Renforcer la pédagogie par projet et les pédagogies actives en allégeant le contenu purement transmissif de la formation.

Génie Energétique

- Prolonger les efforts entrepris pour inscrire la formation dans les problématiques nouvelles liées à l'énergie et à l'adaptation à la crise climatique ;
- Ouvrir la formation pour des étudiants d'Afrique sub-sahariennes ou d'autre pays voisins.

Génie Mécanique

- Consolider les relations avec les industriels en exploitant au mieux le tout nouveau Hall-Mécanique

Génie Textile

- Elargir les interactions internationales en visant certains pays européens spécialisés dans le textile.

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le 15 décembre 2022, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).


Délibéré en séance plénière à Paris, le 23 juin 2020.

Membres de la Commission des titres d'ingénieur présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Anne de CAGNY, Nathalie CAYOT, Michèle CYNA, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAUULT-DUC, Anne-Marie JOLLY, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, William LIS, Joël MOREAU, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Bernard PINEAUX, Véronique RAIMBAULT, Patricia SOURLIER, Georges SANTINI et Jean-Marc THERET.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 15 juillet 2020.

La présidente
Elisabeth CRÉPON



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal
Didier ERASME

